



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
Châteaubriant – Ancenis**

Pôle Cabinet-Sécurité et Citoyenneté
Section Citoyenneté

**Arrêté fixant la liste des candidats au 1er tour
de l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de Juigné-des-Moutiers
des dimanches 27 septembre et 4 octobre 2020**

**Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet de la Loire-Atlantique**

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 portant convocation des électeurs les dimanches 27 septembre 2020 et 4 octobre 2020 pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Juigné-des-Moutiers et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

VU les récépissés définitifs délivrés le 8 septembre 2020 par le Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant-Ancenis ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

La liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de Juigné-des-Moutiers – 4 conseillers municipaux à élire - dont les dates sont fixées au dimanche 27 septembre 2020 pour le premier tour de scrutin et, le cas échéant, au dimanche 4 octobre 2020 pour le second tour de scrutin, est établie par ordre alphabétique ainsi qu'il suit :

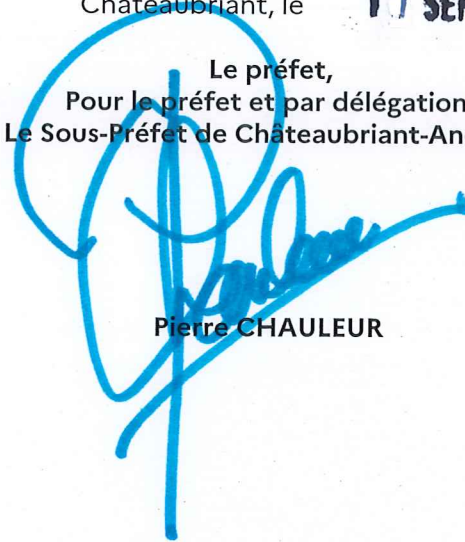
- Monsieur CONSTANT Alexandre
- Monsieur MULLER Emmanuel
- Madame PELÉ Anne-Sophie
- Monsieur SIX Corentin

ARTICLE 2 :

Le Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis et le maire de la commune de Juigné-des-Moutiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteaubriant, le **11 SEP. 2020**

**Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre CHAULEUR